



Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : GRAME 

Numéro du dossier : R-4287-2024 Phase 2 

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 1. Les tendances sur le marché du gaz de source renouvelable (GSR) : B-0048, Section 1.2

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

L'intervention du GRAME s'inscrit en continuité avec ses représentations portant sur le GSR, notamment dans le cadre du dossier R-4008-2017, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et le respect des principes de développement durable

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Dans sa décision D-2022-156, p.16, la Régie demandait à Énergir de déposer les tendances de l'évolution du GSR dans le marché Nord-Américain au niveau des quantités produites et achetées. Dans les sections portant sur le contexte de forte compétition et de production de GSR, Énergir omet de présenter un portrait des distributeurs canadiens qui se sont dotés de cibles d'injection de GSR et omet les données plus spécifiques relatives au Québec, comme l'évolution des projets de production de GSR en territoire, ce qui aurait pu être utile à la prise de décision pour rencontrer les cibles minimales du Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur. Le GRAME est d'avis que la section « Vision à long terme du contexte gazier » est incomplète et que la Régie devrait demander à Énergir de fournir les informations relatives au contexte québécois, afin d'améliorer la compréhension des défis auxquels se heurtera Énergir pour sécuriser l'acquisition de GSR à la hauteur des cibles réglementaires à venir.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le GRAME entend également demander plus de précisions à Énergir, notamment sur l'évolution du contexte de la production de GSR en territoire, donc également les prévisions/estimations d'Énergir sur les capacités de production de GSR au Québec et sur les éléments énoncés ci-dessus. Ces informations seront nécessaires afin de pouvoir identifier des prix cibles pour l'acquisition de GSR dans une perspective de croissance de la demande à moyen terme.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 2. Commercialisation du GSR et cibles de consommation de GSR par catégorie de clientèle (B-0049 et B-0056, Annexe 1)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

L'intervention du GRAME s'inscrit en continuité avec ses représentations portant sur le GSR, notamment dans le cadre du dossier R-4008-2017, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et le respect des principes de développement durable.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Considérant le déséquilibre dans la demande volontaire entre les catégories de clients pouvant mener à une stagnation de la demande volontaire, le GRAME est d'avis qu'il faudrait revoir la stratégie d'allocation des coûts du GSR et de commercialisation afin que l'objectif de décarbonation soit reconnu comme une responsabilité partagée à l'ensemble de la clientèle. La stratégie de commercialisation doit être revue afin déterminer des cibles préalables pour les catégories de clients et afin de permettre un rapprochement entre les coûts en GSR et les revenus, qui pour le moment sont reportés deux ans plus tard.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le GRAME soumet qu'au dossier R-4292-2025, B-0012, Enbridge Gaz Québec propose de simplifier le processus d'adhésion. De l'avis du GRAME une telle stratégie permettrait d'éviter la micro-gestion de la demande volontaire, tout en conservant la possibilité pour la clientèle d'Énergir d'opter pour du GSR. Le GRAME souhaite vérifier ses hypothèses lors de la période de demandes de renseignements. Il émettra ses commentaires et recommandations par la suite.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : 3. Prévion d'approvisionnement et de distribution de GSR - 2026 à 2029 (B-0056)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

L'intervention du GRAME s'inscrit en continuité avec ses représentations portant sur le GSR, notamment dans le cadre du dossier R-4008-2017, en lien avec son intérêt pour la protection de l'environnement et le respect des principes de développement durable.

La version confidentielle (pièce B-0057) n'étant pas disponible pour le moment, le GRAME souhaite se réserver la possibilité d'émettre ses commentaires et recommandations le cas échéant sur les informations déposées.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le GRAME note que les prévisions d'approvisionnement et de distribution de GSR - 2026 à 2029 identifiées à la pièce B-0056 (p.1) n'indiquent pas les quantités prévues pour les contrats non approuvés à venir en territoire et hors territoire. En lien avec sa préoccupation à l'égard de la part relative du GSR en territoire dans le bilan d'approvisionnement en GSR et des stratégies pouvant faciliter la montée en charge de la production de GSR au Québec et ainsi répondre à l'un des principaux objectifs pour le GNR de la Politique énergétique 2030, (D-2020-057, par. 480), le GRAME maintient que la stratégie d'Énergir devra évoluer vers une croissance plus marquée du GSR acquis en territoire, en lien avec les énoncés relatifs au Projet de Règlement (R-4008-2017, A-0347)

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le GRAME souhaite pouvoir questionner Énergir sur son estimation des volumes de GSR qui seront approvisionnés en territoire sur la durée du plan d'approvisionnement de même que sur la croissance anticipée de la production québécoise de GSR de 2026 à 2029 afin de lui permettre de participer activement à l'atteinte des cibles réglementaires et notamment à la croissance des cibles qui découleront de la modification prévue au Règlement pour atteindre la décarbonation des bâtiments à l'horizon 2040. Il émettra ses commentaires et recommandations par la suite.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)